

AVIS AU PUBLIC

**Mise à la consultation du public de la demande d'enregistrement
présentée par la société JUPITER AUTOMOBILES pour l'exploitation d'une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de VHU
(véhicules hors d'usage) terrestres sur le territoire de la commune de FEYTIAT**

La SAS JUPITER AUTOMOBILES dont le siège social est situé 27 impasse Charles Bichet 87000 Limoges, a déposé le 6 octobre 2023 un dossier de demande d'enregistrement et d'agrément pour l'exploitation d'une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de VHU (véhicules hors d'usage) terrestres, sur le territoire de la commune de Feytiat au 4 rue du Bas Fargeas.

Cet établissement est classable au titre de la nomenclature des installations classées pour les activités suivantes :

Rubrique	Activité	Caractéristiques	Régime
2712-1	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719	2795 m ²	Enregistrement

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, ce dossier sera mis à la disposition du public :

en mairie de FEYTIAT

du vendredi 3 novembre 2023

au lundi 4 décembre 2023 à 18 h 00

pour que chacun puisse en prendre connaissance pendant les horaires habituels d'ouverture au public, soit **aux jours et horaires suivants** :

x du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h00
x le samedi : 9h00 - 12h00

Le dossier est également consultable, pendant cette durée de quatre semaines, sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr Rubriques "Actions de l'Etat", "Environnement, risques naturels et technologiques", "Installations classées (ICPE)", "Consultation du public".

Le public peut formuler ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de FEYTIAT (Place de Leun – 87220 FEYTIAT), ou les adresser par lettre **avant la fin de la consultation du public, soit avant le lundi 4 décembre 2023 - 18 h 00** - à la préfecture de la Haute-Vienne – Direction de la Légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique – 1, rue de la Préfecture – CS 93113 - 87031 LIMOGES Cedex 1, ou par voie électronique, également avant la fin du délai de consultation du public, à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr (objet : consultation du public ICPE ENREGISTREMENT société JUPITER AUTOMOBILES).

Le présent avis est publié sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr Rubriques "Actions de l'Etat", "Environnement, risques naturels et technologiques", "Installations classées (ICPE)", "Consultation du public"). Cet avis est également affiché dans la commune de FEYTIAT, LIMOGES et PANAZOL.

L'autorité compétente pour statuer sur cette demande d'enregistrement est le préfet de la Haute-Vienne et la décision susceptible d'intervenir est :

A l'issue de la procédure d'instruction :

- un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 (stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- un arrêté préfectoral de refus ;

Au plus tard quinze jours suivant la consultation du public :

- une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, conformément aux dispositions de l'article L. 512-7-2 du Code de l'environnement.